

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/402
4 décembre 1948

ORIGINAL : FRENCH

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

Cuba : Amendements au projet de résolution de la Franco (A/C.3/381)

a) Insérer un deuxième "CONSIDERANT" conçu comme suit :

"CONSIDERANT que le texte de la Déclaration doit avoir une diffusion de caractère vraiment populaire et universel;"

b) Insérer à la fin de l'alinéa 1) les mots :

"... sans distinction fondée sur le statut politique des pays ou des territoires".

c) Insérer à la fin du 2ème paragraphe de la partie dispositive les mots :

"... et, à ces fins, de publier et faire distribuer non seulement les textes dans les langues officielles, mais encore, dans la mesure du possible, dans toutes les langues".
